

# Rapport annuel d'activités du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

## Fonds de développement des territoires



# Table des matières

<b>1. Contexte général</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Impacts et adaptation au contexte lié à la pandémie de COVID-19</b>	<b>4</b>
<b>2. Développement social et culturel</b>	<b>6</b>
<b>2.1 Priorités d'intervention pour les projets structurants pour améliorer les milieux de vie</b>	<b>6</b>
<b>2.2 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture</b>	<b>6</b>
2.2.1 Priorités : développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel	6
2.2.2 Priorité : développement culturel	7
<b>2.3 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social</b>	<b>8</b>
2.3.1 Priorité : soutien à la concertation locale et régionale	8
2.3.2 Priorité : développement social	8
<b>3. Développement économique</b>	<b>13</b>
<b>3.1 Priorités d'intervention en matière de développement économique 2020-2021</b>	<b>13</b>
<b>4. Annexes</b>	<b>15</b>
<b>4.1 Bilan financier du Fonds de développement des territoires 2020-2021</b>	<b>15</b>
<b>4.2 Liste des contrats de service, aides à des entreprises privées ou d'économie sociale – Priorités d'intervention en matière de développement économique 2020-2021</b>	<b>16</b>
<b>4.3 Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention</b>	<b>18</b>

## 1. Contexte général

Le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec et les représentants du milieu municipal concluaient un pacte fiscal transitoire qui prévoyait, entre autres, une nouvelle gouvernance en matière de développement local et régional, et qui renforçait le rôle des municipalités régionales de comté (MRC) dans ce domaine.

Le Fonds de développement des territoires (FDT) a été institué en vue de soutenir les MRC dans leur nouvelle compétence.

La Ville de Laval, qui détient les pouvoirs d'une MRC, a été invitée à conclure une entente avec le gouvernement du Québec pour 2015-2017. Un addenda a ensuite été conclu le 27 janvier 2017 en vue de prolonger l'entente jusqu'en 2020. Les sommes annuelles du FDT accordées à la Ville de Laval sont présentées dans le tableau suivant :

2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
1 654 479 \$	1 764 451 \$	1 764 451 \$	1 863 285 \$	2 061 101 \$

Soulignons également que l'administration lavalloise et le conseil municipal issus de l'élection de 2013 ont enclenché un processus de transformation en profondeur visant, notamment, à doter Laval d'une vision stratégique. Le document *Laval 2035 : urbaine de nature* et la planification stratégique qui en découle sont le fruit d'une vaste consultation effectuée auprès des partenaires et de la population lavalloise. De plus, à la suite de l'abolition par le gouvernement du Québec des conférences régionales des élus (CRÉ) et des centres locaux de développement (CLD), la Ville de Laval a entrepris l'internalisation des activités de ces entités et elle assume désormais pleinement son rôle de leader en matière de développement social, culturel et économique du territoire.

Dans ce contexte, la Ville de Laval a confié la gestion du FDT au Service du développement économique et au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (SCLSDS) en vue de réaliser les objets suivants :

- La promotion de l'entrepreneuriat ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social et culturel;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement.

Chacun de ces deux services municipaux présente ici le bilan de ses activités à l'égard de ses priorités d'intervention respectives dans le cadre du FDT.

L'Entente relative au FDT est venue à échéance le 31 mars 2020 et est désormais remplacée par le volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité (FRR). Le FRR, doté de quatre volets, a été institué dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes. La Ville de Laval, dans le cadre de ses pouvoirs de MRC, a conclu une entente avec le gouvernement du Québec quant au FRR – volet 2 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2025.

Le présent rapport est une mise à jour du rapport annuel d'activités 2019-2020 du FDT visant à rendre compte des versements réalisés dans les 12 derniers mois suivant la fin de l'entente, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

## **1.1 Impacts et adaptation au contexte lié à la pandémie de COVID-19**

Notons que l'année 2020, en plus d'avoir été une année de transition entre le FDT et le FRR – volet 2, a été fortement marquée par les conséquences de la pandémie de la COVID-19 et des mesures de santé publique mises en place. Mobilisant l'attention et les actions de la Ville de Laval ainsi que de ses partenaires, la gestion de pandémie a eu des impacts multiples dans les différentes facettes de la vie municipale, et la gestion des fonds comme le FDT n'y a pas fait exception.

### **Développement culturel et social**

Le secteur culturel et les organismes qui le composent ont été et sont encore durement touchés par les conséquences des mesures sanitaires liées à la COVID-19. Dans un souci de maintien de la sphère culturelle, les partenaires de l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL) ont proposé de moduler la répartition des sommes initialement prévues. Ces ajustements, acceptés en avril 2020 par le comité directeur de l'entente, ont notamment permis de soutenir les organismes culturels dans la gestion des impacts de la crise sanitaire. Malgré tout, certains projets prévus en 2020 ont été reportés à l'année 2021. Si d'autres ajustements doivent être effectués d'ici la fin de cette entente sectorielle, ils seront discutés en comité directeur. Entretemps, l'équipe de la Division art et culture est demeurée active en déployant des projets culturels, en plus d'appuyer les organismes du milieu à l'aide des moyens de communications à distance instaurés, dans un contexte de télétravail.

Dans le contexte lié à la COVID-19, l'équipe de la Division du développement social de la Ville de Laval a su également adapter ses méthodes de travail dans le respect des règles de santé publique et maintenir ses communications avec l'ensemble de ses partenaires. Bien que certains éléments de l'attribution des fonds, et de la ratification d'ententes aient été ralentis et que les planifications et les processus en cours aient été bouleversés, le travail de mobilisation et de concertation avec les partenaires s'est poursuivi. Le début de

certaines projets a aussi été reporté de quelques semaines à quelques mois, affectant conséquemment les versements aux promoteurs.

Dès la fin du mois de mars 2020, les énergies nécessaires ont été déployées pour mobiliser les différents acteurs du développement social, et ce, dans le but d'assurer le maintien des services essentiels auprès des populations vulnérables. Plus précisément, la Division du développement social a implanté et coordonné un comité de coordination régional composé des représentants de la Ville de Laval, du Centre de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, du Centre de référence du Grand Montréal (CRGM), de la Corporation de développement communautaire (CDC) de Laval, de Centraide, des Fondations philanthropiques canadiennes, de la Croix-Rouge, du Centre de services scolaire de Laval et du Centre de bénévolat et Moisson Laval. Un plan d'action régional a été déployé afin de maintenir le filet social pour les personnes les plus vulnérables de la région.

### **Développement économique**

Afin de répondre aux turbulences dues à la pandémie et à l'urgence de la situation créée par celle-ci pour l'ensemble des secteurs économiques, la Ville de Laval et son service du développement économique ont mis en place un plan de relance pour assurer la pérennité des entreprises lavalloises. Le plan de relance Laval, capitale des opportunités, est le résultat d'une vision commune, concertée, solide et visionnaire qui repose sur deux grands piliers et quatre axes d'intervention, auxquels se greffe une gamme d'actions concrètes et de projets structurants pour soutenir l'économie.

Conséquemment à ce plan, les énergies ont été concentrées dans l'élaboration et la mise en place de projets structurants qui favorisent notamment le soutien aux entreprises dans la modification de leurs modèles d'affaires, l'optimisation de la chaîne de valeur et d'approvisionnement ainsi que l'augmentation de la productivité, et ce, en intégrant les nouvelles technologies et l'automatisation et en encourageant la transition écologique.

## 2. Développement social et culturel

### 2.1 Priorités d'intervention pour les projets structurants pour améliorer les milieux de vie

La Ville de Laval a établi, selon les dispositions de l'Entente, ses priorités pour l'utilisation du FDT. Ces priorités ont été définies à partir de la vision stratégique intitulée *Laval 2035 : urbaine de nature*, qui est le résultat d'une vaste consultation auprès de la population, des employées et des employés, des entreprises et des organismes communautaires du territoire.

Deux grands axes composent les priorités d'intervention à l'égard des projets structurants pour les milieux de vie, soit le développement culturel et le développement social, qui se traduisent en quatre domaines d'intervention :

- Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique;
- Développement culturel;
- Soutien à la concertation locale et régionale;
- Développement social.

### 2.2 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture

#### 2.2.1 Priorités : développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel

Les objectifs à l'égard de cette priorité d'intervention sont les suivants :

- Soutenir des organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion;
- Soutenir l'excellence;
- Favoriser l'accès à la culture sur le territoire lavallois;
- Soutenir la réalisation de projets de sensibilisation à la culture scientifique.

En lien avec cette priorité, la Ville de Laval a accordé 20 500 \$ au Cosmodôme dans le cadre du projet Expositions temporaires 2019-2020 afin de permettre les réalisations suivantes :

- Exposition d'art contemporain temporaire 2019 « Merveilles célestes », fruit de la résidence de deux artistes à l'Observatoire du Mont-Mégantic;

- Exposition temporaire 2020 « Volonté de fer : les femmes en STIM », une production mettant en valeur les femmes en sciences;
- Rédaction de la nouvelle politique de gestion des collections de l'organisme.

Notons que ce projet a également permis de mettre en œuvre l'objectif de favoriser le développement culturel au sens plus large, comme détaillé à la priorité Développement culturel.

### Projet soutenu en matière de développement des pôles d'animation en muséologie scientifique

Titre	Nom de l'organisme	Montant accordé	Coût total du projet	Nombre d'emplois créés ou maintenus
Expositions temporaires 2019-2020	Cosmodôme	20 500 \$	24 881 \$	2

### 2.2.2 Priorité : développement culturel

Les objectifs de cette priorité d'intervention sont les suivants :

- Soutenir des organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion;
- Soutenir l'excellence;
- Favoriser l'accès à la culture sur le territoire lavallois.

À cet égard, la Ville de Laval a soutenu une phase de développement et de consolidation du Théâtre Harpagon, qui a consisté en la mise en place d'un meilleur encadrement de ses activités sur le plan de la gestion, de la coordination et des communications ainsi qu'à assurer son rayonnement.

### Projet soutenu en matière de développement culturel

Titre	Nom de l'organisme	Montant accordé	Coût total du projet	Nombre d'emplois créés ou maintenus
Consolidation et développement	Théâtre Harpagon	30 000 \$	36 580 \$	3

## **2.3 Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social**

La Ville de Laval définit le développement social comme un ensemble de processus et de contributions d'une variété d'acteurs visant l'amélioration des conditions de vie et le développement des milieux de vie ainsi que du potentiel des personnes et des communautés.

### **2.3.1 Priorité : soutien à la concertation locale et régionale**

Le SCLSDS accompagne et soutient les concertations régionales et locales dans un objectif de cohésion sociale et culturelle ainsi que de cohérence entre les différentes actions déployées sur le territoire. Il considère également les concertations comme des lieux privilégiés de consultation formelle et informelle dans la perspective d'améliorer la qualité de vie des citoyens de Laval.

Hormis l'accompagnement et le soutien continuels offerts aux concertations locales et régionales dans le cadre des mandats de la Division du développement social et de ses ententes en cours, aucun investissement du FDT n'a été fait en lien avec cette priorité en 2020-2021.

### **2.3.2 Priorité : développement social**

#### **2.3.2.1 Projets soutenus par le FDT en développement social**

**Projets Démarrage d'un jardin collectif au parc Dumoulin – Initiative locale St-François en action et Démarrage d'un jardin communautaire au parc Rodolphe-Lavoie – Relais de quartier Saint-Vincent-de-Paul**

La Ville de Laval reconnaît les bénéfices que représentent les jardins communautaires et collectifs pour les milieux de vie. Ainsi, un comité interservices, piloté par la Division du développement social du SCLSDS et rassemblant des représentants de services municipaux concernés ont approuvé l'implantation de deux jardins communautaires sur le territoire en 2018. Depuis, les organismes fiduciaires ont poursuivi leurs activités et maintenu la mobilisation des dizaines de citoyennes jardinières et de citoyens jardiniers qui y cultivent fruits, légumes et fleurs. Ces jardins bénéficient aussi de l'appui de la Ville de Laval qui leur prête, sans frais, les espaces publics où ils se situent et leur offre un soutien matériel et technique.



Titre	Nom de l'organisme	Montant accordé	Coût total du projet	Nombre d'emplois créés ou maintenus
<b>Démarrage d'un jardin collectif au parc Dumoulin</b>	Initiative locale St-François en action	6 000 \$	8 250 \$	0
<b>Démarrage d'un jardin communautaire au parc Rodolphe-Lavoie</b>	Relais de quartier Saint-Vincent-de-Paul	6 000 \$	8 250 \$	0

### **Soutien à l'offre de service en sécurité alimentaire et mise en place d'une stratégie de pérennisation et de viabilité financière – Au Panier de Chomedey**

Au Panier de Chomedey est un organisme qui tient une épicerie solidaire dans un secteur défavorisé du quartier Chomedey. Suivant un modèle d'économie sociale, il répond à des besoins en matière de sécurité alimentaire dans ce secteur. L'organisme s'étant développé rapidement, plusieurs facteurs l'ont récemment fragilisé. Dans ces conditions, pour s'assurer qu'Au Panier de Chomedey maintienne ses services essentiels d'épicerie et de dépannage alimentaire, un soutien financier lui a été accordé afin de lui permettre d'engager une firme experte pour un accompagnement dans la mise en place d'une stratégie de pérennisation et de viabilité financière. Cette démarche est appuyée par un comité de suivi composé des représentants de l'organisme, du CISSS de Laval et de la Ville de Laval.

Dans ce cadre, un diagnostic organisationnel a été réalisé. Ce dernier, en plus de révéler les défis liés à son développement, a confirmé la pertinence de l'organisme et de ses services. Dans un deuxième temps, un plan de consolidation a été élaboré, identifiant les actions à entreprendre pour la période 2021-2023, afin d'adresser les enjeux soulevés dans le diagnostic. L'organisme dispose maintenant d'un outil important en main afin de consolider ses acquis et de préparer sa prochaine planification stratégique de manière informée et structurée.

Titre	Nom de l'organisme	Montant accordé	Coût total du projet	Nombre d'emplois créés ou maintenus
<b>Soutien à l'offre de service en sécurité alimentaire et mise en place d'une stratégie de pérennisation et de viabilité financière</b>	<b>Au Panier de Chomedey</b>	32 336 \$	116 533 \$	2

### 2.3.2.2 – Ententes en matière de développement social

#### 2.3.2.2.1- Convention d'aide financière Programme Mobilisation-Diversité

La convention d'aide financière dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité 2019-2020 a été conclue entre la Ville de Laval et le MIFI pour une durée d'un an, allant du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020. Le montant total de cette entente est de 500 000 \$, dont une contribution de 250 000 \$ de la Ville de Laval à travers le FDT et en prestation de services.

Au cours de l'année, les principaux travaux ont porté sur la mise en œuvre et le suivi des 10 projets soutenus à la suite du processus d'appel de projets combiné en développement social – Lutte contre la pauvreté, à l'exclusion sociale et immigration mis en place à l'automne 2019.

Les impacts de ces projets sont les suivants :

- Mobilisation des partenaires locaux et régionaux et renforcement de la collaboration dans les instances de concertation;
- Création d'occasions de rencontres interculturelles et intergénérationnelles permettant de tisser des liens entre toutes les Lavalloises et tous les Lavallois et de favoriser la connaissance de l'autre et l'ouverture à la différence;
- Organisation d'ateliers sur les thèmes en lien avec l'intégration des jeunes immigrantes à la collectivité lavalloise et de la communication interculturelle offrant des occasions d'échanges et de dialogue interculturel, de promotion du vivre ensemble et d'implication citoyenne;
- Développement d'initiatives et de projets collectifs à partir du partage d'enjeux en lien avec l'intégration des personnes immigrantes et la diversité ethnoculturelle;

- Les pratiques favorisant les relations interculturelles ou de gestion de la diversité sont encouragées et les initiatives visant à contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme sont déployées sur le territoire lavallois.

#### 2.3.2.2.2 – Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2018-2021

Au cours de l'année 2018-2019, la Ville de Laval a conclu l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, d'une durée de trois ans, avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF) pour des investissements totalisant 330 000 \$, dont 105 000 \$ provenant du FDT.

#### **Plan d'action en matière d'égalité**

Afin de mettre en œuvre les orientations de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, un plan d'action régional a été rédigé avec les partenaires régionaux. Quatre projets identifiés dans le plan d'action sont en cours. Trois projets sont coordonnés par la Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) :

- *Femmes et pouvoir* qui a pour objectif de soutenir l'engagement des Lavalloises dans les sphères de pouvoir et en politique active;
- *Développement de la Maison Marie-Marguerite* qui a pour objectif d'accroître le nombre de places d'hébergement disponibles pour les Lavalloises en difficulté à Laval;
- *Colloque ADS+* qui vise à sensibiliser les partenaires lavallois à l'importance de la prise en compte de l'ADS+ et aux enjeux spécifiques à celle-ci.

Un projet est coordonné par l'Association lavalloise pour le transport adapté :

- *Accessibilité aux transports adaptés* qui vise à assurer l'accessibilité à des services de façon sécuritaire pour les femmes ayant des limitations fonctionnelles, les Lavalloises victimes de violence conjugale de même que celles vivant toutes autres situations de vulnérabilité.

#### 2.3.2.2.3 – Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés 2019-2024

L'Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés 2019-2024 a été ratifiée par la Ville de Laval, Centraide du Grand Montréal et le MAMH en février 2020 et prendra fin en mars 2024. Elle est dotée d'un fonds de 805 640 \$ comprenant une contribution de la Ville de Laval de 402 820 \$ via le FDT. Elle vise à documenter les besoins et le développement des secteurs défavorisés de Laval de même qu'à mettre en œuvre des actions et à déployer des services. Deux rencontres du comité de gestion ont eu lieu.

Les membres du comité de gestion de l'Entente ont produit un plan d'action qui vise à :

- documenter et analyser les besoins du secteur de Val-Martin ainsi que les impacts des actions déployées dans le secteur. Pour ce faire, la firme Thulé Évaluation a été mandatée et un comité de travail a été mis en place pour suivre les travaux de l'étude. Le comité de travail se rencontre régulièrement et la fin des travaux est prévue pour octobre 2021.
- soutenir les initiatives de soutien à la population du secteur Val-Martin. À cet effet, un soutien spécifique au secteur Val-Martin permet de développer la collaboration entre les différents organismes pouvant offrir des services auprès des résidents du secteur dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la PRDS.
- Assurer une veille des besoins des autres secteurs défavorisés de Laval. Pour ce faire, une réflexion concertée est en cours afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement aux enjeux prioritaires identifiés par le biais de concertations locales, multisectorielles et multiréseaux. Notons que cette action se déploie aussi dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la PRDS. Ajoutons que des initiatives pourraient être soutenues dans différents secteurs défavorisés de Laval.

#### 2.3.2.2.4 – Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022

Ratifiée par la Ville de Laval, le CISSS de Laval et le MAMH, l'Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022 a pris effet en octobre 2019 et se terminera le 31 mars 2022. Les investissements de 3 806 625 \$ sont issus de divers fonds, dont le FQIS, le FIRM en plus de sommes du FARR, du CISSS de Laval et des 144 260 \$ provenant du FDT via la Ville de Laval.

En 2020-2021, un suivi actif de la mise en œuvre du Plan de travail régional de l'Alliance est réalisé, dont celui des 17 projets soutenus par le biais de cette entente (dont 12 dans le cadre de l'appel de projets combiné en matière de lutte à la pauvreté, d'exclusion et d'immigration réalisé en 2019-2020). Aussi, le comité sectoriel régional de lutte à la pauvreté a été mis en place pour assurer la mise à jour du plan de travail, identifier des enjeux à prioriser dans le cadre d'un nouvel appel de projets et collaborer à la mise en œuvre de celui-ci. De plus, l'organisation Dynamo a été mandatée afin d'accompagner, pour les deux prochaines années, l'ensemble des partenaires qui participe à la mise en œuvre du plan de travail. L'objectif est de faire en sorte que chacun s'inscrive dans la démarche de l'Alliance pour la solidarité de la région de Laval et l'alimente.

## 3. Développement économique

L'équipe du Service du développement économique de la Ville de Laval accompagne les entrepreneurs et les entreprises dans la réalisation et l'implantation de leurs projets, et ce, en facilitant la collaboration entre tous les partenaires du territoire. Cette action concertée favorise la synergie et le succès des entrepreneurs et des entreprises qui choisissent Laval.

Le Service de développement économique utilise les objets suivants du FDT :

- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement.

### 3.1 Priorités d'intervention en matière de développement économique 2020-2021

En 2020-2021, l'équipe du service a maintenu, même renforcé, son soutien aux entreprises lavalloises en multipliant ses interventions dans le milieu et en développant diverses initiatives avec de nombreux partenaires socioéconomiques.

. Les actions du service sont déployées selon cinq priorités d'intervention :

- Priorité 1 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval en offrant, notamment, un accompagnement stratégique et un soutien sectoriel aux entreprises
- Priorité 2 : Offrir un soutien financier pour stimuler la création et l'expansion d'entreprises à Laval
- Priorité 3 : Contribuer à la concertation régionale visant à promouvoir et à développer l'entrepreneuriat à Laval
- Priorité 4 : Favoriser le développement d'un écosystème innovant en soutenant la création de *startups*, de vitrines technologiques, d'incubateurs et d'accélérateurs, de hub et d'autres organismes voués à l'innovation
- Priorité 5 : Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et aux zones industriels ainsi qu'aux secteurs commerciaux

#### **Priorité 1 : Favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval en offrant, notamment, un accompagnement stratégique et un soutien sectoriel aux entreprises**

Pour cette priorité d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2020-2021 dans le cadre du FDT.

## **Priorité 2 : Offrir un soutien financier pour stimuler la création et l'expansion d'entreprises à Laval**

### **Le Fonds d'économie sociale**

En 2020-2021, des subventions de l'ordre de 61 500 \$ ont été versées par le Fonds d'économie sociale (FES) qui est offert pour la création d'entreprises ou de coopératives et pour des projets d'économie sociale. Il propose une aide financière ainsi que du soutien technique aux projets admissibles afin de favoriser le développement de l'offre ou de contribuer au rayonnement de l'économie sociale à Laval.

### **Le Fonds des jeunes promoteurs**

En 2020-2021, des subventions de l'ordre de 7 175 \$ ont été versées par le Fonds des jeunes promoteurs (FJP), qui a pour objectif d'aider les entrepreneurs de 18 à 35 ans à créer une entreprise, à en acquérir une ou à en prendre la relève. L'aide financière se compose de deux volets : une aide au démarrage, variant de 6 000 \$ à 10 000 \$ par promoteur, maximum de 25 000 \$ par entreprise, et deuxièmement, un remboursement de frais de formation d'un maximum de 1 500 \$ par promoteur, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par entreprise. De plus, un soutien technique et un accompagnement sont offerts à tous les bénéficiaires du FJP.

## **Priorité 3 : Contribuer à la concertation régionale visant à promouvoir et à développer l'entrepreneuriat à Laval**

Pour cette priorité d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2020-2021 dans le cadre du FDT.

## **Priorité 4 : Favoriser le développement d'un écosystème innovant en soutenant la création de *startups*, de vitrines technologiques, d'incubateurs et d'accélérateurs, de hub et d'autres organismes voués à l'innovation**

Pour cette priorité d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2020-2021 dans le cadre du FDT.

## **Priorité 5 : Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et aux zones industriels ainsi qu'aux secteurs commerciaux**

Pour cette priorité d'intervention, aucune action n'a été réalisée pour l'année 2020-2021 dans le cadre du FDT.

## 4. Annexes

### 4.1 Bilan financier du Fonds de développement des territoires 2020-2021

<b>Bilan financier du Fonds de développement des territoires 2020-2021</b>			
<b>PRODUITS</b>			
Transfert FRR	(1 451 575 \$)		
Intérêts au 31 mars 2021	12 459 \$		
Engagements antérieurs non-versés	923 120 \$		
Revenus reportés 19-20	2 487 189 \$		
	<b>TOTAL PRODUITS</b>		
			<b>1 971 193 \$</b>
<b>CHARGES</b>			
	<b>Engagé</b>	<b>Versé</b>	<b>Solde à verser</b>
Soutien à l'entreprise et à l'entrepreneuriat - Développement économique			
Priorité 2 - Offrir un soutien financier pour stimuler la création et l'expansion d'entreprises à Laval		68 675 \$	15 624 \$
Soutien aux projets structurants - culture et développement social			
Priorité 5 - Développement social		5 000 \$	4 234 \$
Priorité 6 - Développement culturel		4 500 \$	3 500 \$
Priorité 7 - Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique		3 075 \$	0 \$
Ententes sectorielles - culture et développement social			
Priorité 5 - Développement social		466 069 \$	352 442 \$
Priorité 6 - Développement culturel -		0 \$	0 \$
<b>Sommes non-engagées ( transfert FRR-volet 2)</b>			<b>1 048 074 \$</b>
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>0 \$</b>	<b>547 319 \$</b>
			<b>1 423 874 \$</b>

## 4.2 Liste des contrats de service, aides à des entreprises privées ou d'économie sociale – Priorités d'intervention en matière de développement économique 2020-2021

### Priorité 2 : Offrir un soutien financier pour stimuler la création et l'expansion d'entreprises à Laval

Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FDT	Date de début	Sommes engagées		Date de fin	Sommes réelles versées 2020-2021		Nb emplois estimés créés/maintenus
						Coût total (\$)	Contribution FDT (\$)		Coût total (\$)	Contribution FDT (\$)	
Kym Bélisle	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Activités spéciales de gymnastique et de motricité FJP-2019-004	C	2019-2020	15 450,00	7 500,00	2020-2021	15 450,00	1 500,00	1
Assia Ibnoun	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Collation végétalienne (boules d'énergie) FJP-2019-008	C	2019-2020	35 000,00	11 500,00	2020-2021	32 900,00	1 500,00	2
Simon Jean-François	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Usinage de pièces FJP-2019-010-1	C	2019-2020	157 278,50	11 500,00	2020-2021	786 366,50	1 500,00	1,5
Olivier Long-Locas	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Gestion de campagnes publicitaires FJP-2019-011	C	2019-2020	45 000,00	7 500,00	2020-2021	19 453,00	1 175,00	1
Ali Belayachi	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	Isolation de cellules primaires FJP-2019-012	C	2019-2020	163 000,00	11 500,00	2020-2021	163 600,00	1 500,00	3
Sourires solidaires	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	Clinique dentaire pédiatrique FES 2018-013	C	2018-2019	140 000,00	50 000,00	2020-2021	140 000,00	25 000,00	5
TCLCF	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	Étude de faisabilité FES 2019-010	C	2019-2020	5 700,00	4 500,00	2020-2021	5 700,00	1 500,00	0
IULE – Recyclage	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	Étude de faisabilité FES 2019-011	C	2019-2020	11 650,00	10 000,00	2020-2021	11 650,00	5 000,00	1



Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FDT	Date de début	Sommes engagées		Date de fin	Sommes réelles versées 2020-2021		Nb emplois estimés créés/maintenus
						Coût total (\$)	Contribution FDT (\$)		Coût total (\$)	Contribution FDT (\$)	
Ferme Jeunes au travail	Entreprise d'économie sociale	Subvention développement des entreprises	Démarrage FES 2019-012	C	2019-2020	368 500,00	50 000,00	2020-2021	368 500,00	25 000,00	3
Partage humanitaire	Entreprise d'économie sociale	Subvention développement des entreprises	Étude de faisabilité FES 2020-001			13 682,00	10 000,00	2020-2021	13 682,00	5 000,00	2

### 4.3 Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention

Priorité d'intervention	Titre de l'entente	Ministère principal	Autre(s) signataire(s)	Date de début	Date de fin	Coût total	FDT engagé	Contribution du FDT 2020-2021	Nombre d'emplois estimés créés/maintenus
8- soutien à la concertation locale et régionale	Protocole d'entente entre la Ville de Laval et le ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal dans le cadre du Fonds d'initiative au rayonnement de la métropole (2018-2021)	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval	2018-04-01	2021-03-31	2 227 500 \$	200 850 \$	0 \$	3
5- développement social	Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés 2019-2024	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval, Centraide	2020-02-15	2024-03-31	805 640 \$	402 820 \$	202 820 \$	0
5- développement social	Entente Programme Mobilisation-Diversité (Volet 1 – Municipalités)	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Ville de Laval	2017-04-01	2019-03-31	1 000 000 \$	250 000 \$	26 431 \$	0
5- développement social	Convention d'aide financière Programme Mobilisation-Diversité	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	Ville de Laval	2019-10-01	2020-09-30	500 000 \$	140 000 \$	85 296 \$	0
6- développement culturel	Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval 2019-2022	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval	2019-10-11	2022-03-31	2 800 000 \$	148 425 \$	0 \$	2
5- développement social	Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2019-2022	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval, CISSSL	2019-10-11	2022-03-31	6 055 000 \$	0 \$	0 \$	0
5- développement social	Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval CISSSL	2019-10-11	2022-03-31	3 806 625 \$	144 260 \$	77 000 \$	1

Priorité d'intervention	Titre de l'entente	Ministère principal	Autre(s) signataire(s)	Date de début	Date de fin	Coût total	FDT engagé	Contribution du FDT 2020-2021	Nombre d'emplois estimés créés/maintenus
5-développement social	Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2018-2021	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Ville de Laval	2019-03-20	2021-12-31	330 000 \$	105 000 \$	74 522 \$	0